

Compte Rendu du Conseil Municipal du 28 août 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni au lieu et place habituels sous la présidence de Monsieur Gérard LÉON, Maire.

Etaient présents : MM. LÉON, MARÉCHAL, LE GUERN, Mme CATOIRE, M. TABUT, Mme BADEAU, M. CLAIRET, Mmes ALMEIDA, AIMÉ, MM. COURDAVAULT et COOLEN.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie CATOIRE.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1. Création Poste Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Du fait de son ancienneté, notre employé communal peut accéder à un grade supérieur.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à compter du **1^{er} octobre 2014**.

Ce poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe est créé pour une durée hebdomadaire de **35 heures**.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté de nomination dans ce grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres du Conseil Municipal cette création d'emploi.

2. Rapport annuel Eau et Assainissement

Lecture par Monsieur le Maire du rapport annuel concernant le Service de l'Eau et de l'Assainissement (assurés par la Commune sous forme d'une régie autonome) concernant l'année 2013.

Ces derniers comportent les indicateurs techniques et financiers de ces services.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les termes de ces rapports qui seront joints à la délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il reste quelques branchements en plomb qu'il faudra à terme remplacer.

Mr Le Guern précise qu'une analyse de l'eau du mois de Juin laisse apparaître des traces de perchlorate d'où une préconisation de l'ARS de limiter la consommation de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois.

35 859 m3 d'eau ont été facturés à 245 abonnés à 0,86 €/m3 en 2013 + redevance pollution + FSIREP ce qui donne 1,201 €/m3 d'eau potable.

Assainissement : le 3^{ème} disque biologique a été commandé.

3. Demandes de modification du Budget Commune

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajuster le budget communal afin de pouvoir régler diverses dépenses.

Le Conseil Municipal décide de transférer :

Du compte 022 « Dépenses imprévues fonctionnement »

Au compte 7392 « Reversement fiscalité »

La somme de 1 000 €.

Du compte 6574 « Subvention non attribuée »
Au compte 6574 « Chorale La Clé des Chants »
La somme de 300 €.

Du compte 2131 « Bâtiments Publics »
Au compte 2051 « Concessions et droits similaires »
La somme de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces modifications.

4. Syndicat du Pays de Beauce – changement des statuts

Afin de permettre aux maires de suivre les problèmes de Scot, le SPB a décidé de modifier ses statuts en incluant les maires dans ses membres titulaires, ce qui fait que Mr Tabut doit être remplacé.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications apportées aux statuts du Syndicat du Pays de Beauce.

Au vu du nombre important des délégués communaux et communautaires, il est recommandé que le délégué communal soit également le délégué communautaire. De ce fait, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués – à savoir :

M. LÉON Gérard	délégué titulaire
M. MARÉCHAL Patrick	délégué suppléant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les nouveaux statuts ainsi que le choix des délégués.

5. Devis développement du site internet

Lecture par Monsieur le Maire d'un devis émanant de la Société DOMA-TECH concernant leur offre pour le développement de la base du site de la Commune.

Ce devis s'élève à 1 200 € H.T. soit 1 440 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

6. Prix de vente Eau et Assainissement 2014/2015

Le Conseil Municipal, en cette séance, étudie les tarifs de vente de l'eau potable et assainie, ainsi que les tarifs de location des compteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter ces divers tarifs.

7. Devis de déneigement et élagage

Monsieur Denis COOLEN, quitte la séance afin de ne pas participer à ce vote.

La société Agricoolen a fourni un devis détaillant les divers tarifs pour le salage et le déneigement de la Commune (tarifs de jour, nuit, dimanche et jours fériés). Ce dernier est adopté à l'unanimité par le Conseil. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce document.

Pour un éventuel élagage des bois qui dépassent sur les routes, la société Agricoolen a également transmis un devis détaillant les tarifs du fauchage avec épareuse jusqu'à 6 m et 12 m ainsi que l'évacuation des déchets. Ce devis est adopté à l'unanimité par le Conseil. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce document.

Monsieur Denis COOLEN réintègre la séance. Il rappelle que cette société s'occupe déjà du déneigement de plusieurs sites entourant le village.

8. Questions diverses

- Fuites d'eau : la société Hélios a signalé deux grosses fuites d'eau dans le réseau qui ont été réparées.
- Ombreville : plainte des habitants concernant les déchets => sujet à aborder directement avec la Gare qui doit entretenir ses alentours.
- Rue des vignes : les habitants se plaignent d'un manque d'entretien => un nettoyage régulier sera fait.
- Rythmes scolaires : la CCBA prend la responsabilité des TAP et facturera directement aux parents.
- Lecture d'un courrier de Mme Magnier de la Ferme Equestre « La Margotière » précisant qu'elle organise un jeu d'aventures avec les cavaliers dans le thème général est « Voyage dans le Temps ». Les cavaliers franchiront les espaces temps et lieux pour se retrouver dans différents tableaux de la préhistoire au futur. Elle demande l'autorisation de jouer une scène au lavoir de Roinville le samedi 6 septembre prochain. Accord lui est donné.
- Signalisation Ombreville : en cours de réalisation.
- Lettre de remerciements de la part de la Croix-Rouge pour le versement de la subvention.

La séance est levée à 22 heures 30.